

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☐ Récépissé de DT
☒ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : COQUART.EU COQUART.EU
Complément / Service : Chez Sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX
Pays : France

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : SFR - XP FIBRE XP FIBRE
Personne à contacter :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0,9,8,0,8,0,4,3,0,3 **Fax :**

N° consultation du téléservice : 2,0,2,6,0,6,1,8,0,0,7,4,8,D
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : RAC-NOR-26-001395
Personne à contacter (déclarant) : BAILLEUL Thibault
Date de réception de la déclaration : 18 / 06 / 2026
Commune principale des travaux : VALLIQUERVILLE
Adresse des travaux prévus : 50 ROUTE NATIONALE 15

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : TL. Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : Tél. :
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. régl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☒ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Pour tout dévoiement, merci de nous contacter au plus tôt à l'adresse : xp-fibre@demat.sogelink.fr

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

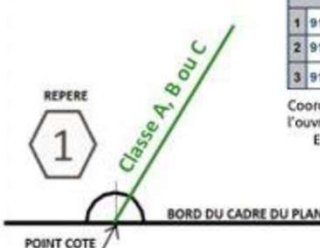
En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0,2,9,8,4,6,4,6,2,7
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

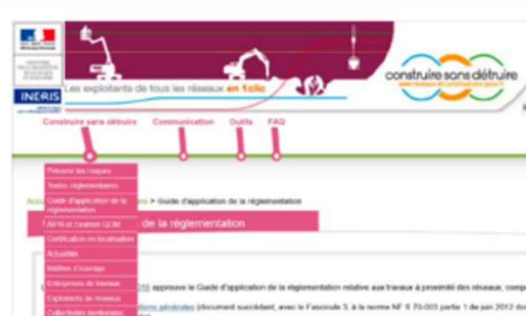
Nom :
Désignation du service : SERVICE DT-DICT
Tél. :

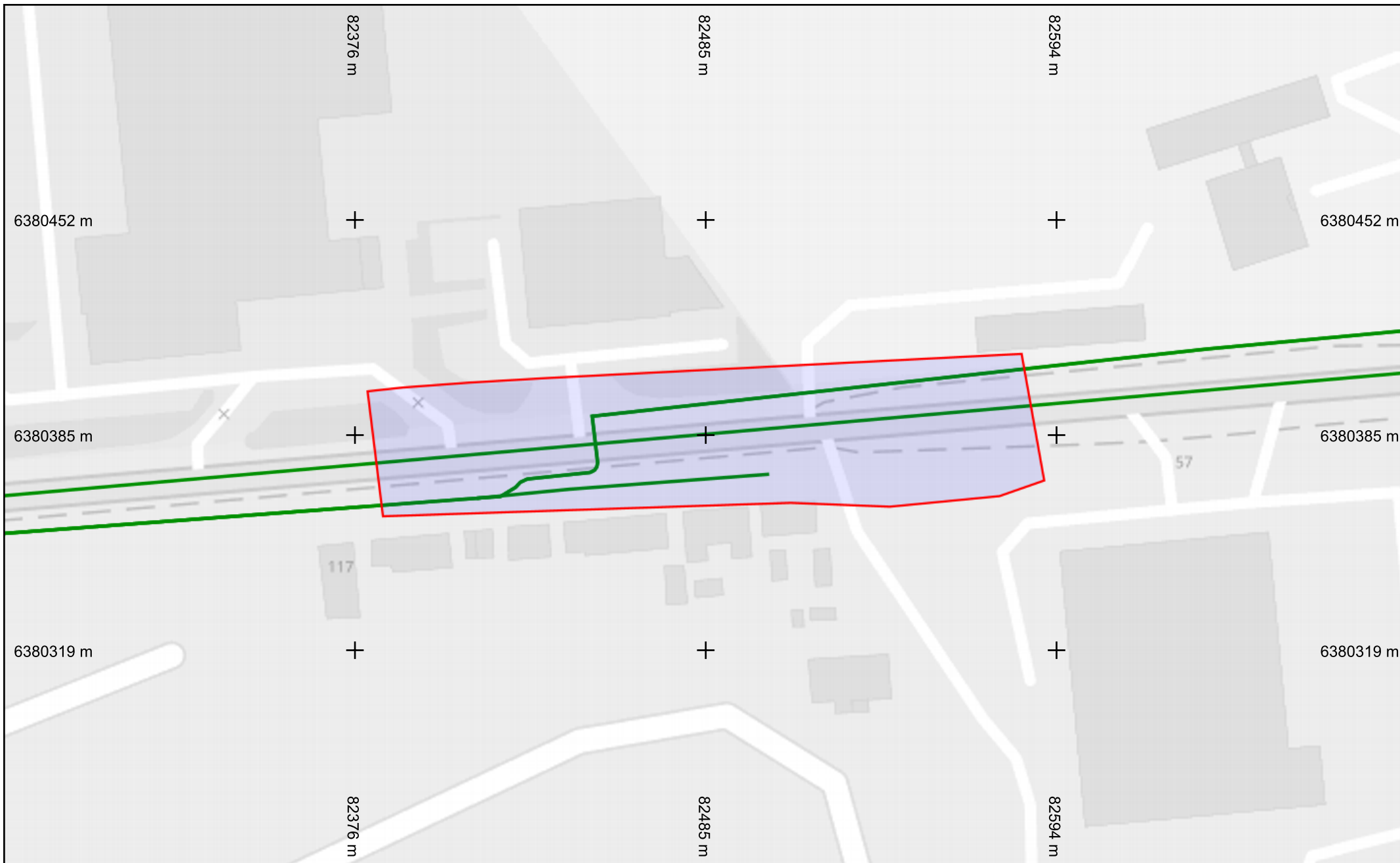
Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : BERRAL Fatima
Signature :  Sogelink
Date : 18 / 06 / 2026 **Nombre de pièces jointes, y compris les plans :** 2

LEGENDE DES PLANS DE DETAIL									
A Réseau de télécommunication en classe A En planimétrie seulement sauf indication contraire sur le plan B Réseau de télécommunication en classe B C Réseau de télécommunication en classe C IGN Fond cartographique issus de l'IGN	Coordonnées géoréférencées d'au moins trois points de l'ouvrage faisant foi  <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Points de repère</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td><td>912108.97 6451058.35</td></tr> <tr> <td>2</td><td>912082.64 6450943.65</td></tr> <tr> <td>3</td><td>912051.0 6451022.48</td></tr> </tbody> </table> Coordonnées de points remarquables de l'ouvrage dans le système de projection : EPSG :2154 – RGF93, Lambert 93	Points de repère		1	912108.97 6451058.35	2	912082.64 6450943.65	3	912051.0 6451022.48
Points de repère									
1	912108.97 6451058.35								
2	912082.64 6450943.65								
3	912051.0 6451022.48								
La présence d'un grillage avertisseur enterré au-dessus de nos ouvrages n'est pas systématique.									

Contact
Pour toute demande de dévoiement : il est impératif de nous contacter <u>le plus tôt possible</u>, de préférence dès la réception de la réponse à la DT. Par mail : xp-fibre@demat.sogelink.fr ou par téléphone au 09 80 80 43 03. Demande d'information : déconnexion, marquage localisation ou toute autre demande, contacter Sogelink en indiquant l'adresse du chantier, le numéro de DT-DICT ou de dossier et vos coordonnées. Par mail : xp-fibre@demat.sogelink.fr ou par téléphone au 09 80 80 43 03 En cas d'endommagement : Contacter Sogelink en indiquant l'adresse du sinistre, le numéro de DT-DICT ou de dossier et vos coordonnées. Par mail : xp-fibre@demat.sogelink.fr ou par téléphone au 02 98 46 46 27

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES
L'ensemble des recommandations techniques liées aux « ouvrages de télécommunications » se trouve au paragraphe 3.7.6 du fascicule 2 du guide d'applications de la réglementation anti-endommagement disponible sur : http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr 1) Cliquez sur « Construire sans détruire » 2) Cliquez sur « Guide d'application de la réglementation » Notez que vous y trouverez les consignes de sécurité liées aux techniques et engins que vous utilisez, aussi bien à proximité des canalisations enterrées, que des lignes de télécommunication électroniques aériennes.  Ce guide est un catalogue de recommandations et de prescriptions techniques usuelles, générales et génériques. Contrairement aux recommandations, les prescriptions présentent un caractère obligatoire. Elles sont encadrées et écrites en rouge et en gras. RAPPEL : Le marquage-piquetage est obligatoire (Arrêté du 3 mars 2014 modifiant l'arrêté du 8 septembre 2009) Article 27.3.1 : Lorsque les travaux doivent être exécutés au droit ou au voisinage d'ouvrages souterrains, enterrés, subaquatiques ou aériens, tels que canalisations et câbles ou autres réseaux, dépendant du maître de l'ouvrage ou de tierces personnes, le représentant du pouvoir adjudicateur prend à sa charge les sondages préalables en trois dimensions des ouvrages souterrains (voir aussi le chapitre 5.9 du fascicule 1 du Guide d'application de la réglementation).



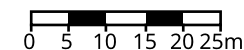
Légende
Réseau 

Échelle : 1:1000 --- Plan généré le : 18/06/2026 - 08:49:55

Numéro de consultation : 2026061800748D

Adresse : 50 ROUTE NATIONALE 15, 76190 VALLIQUERVILLE

Format d'impression : A4 Paysage



Classe de précision : C

Catégorie réseau : TL

Carroyage : WGS 84/Pseudo-Mercator - EPSG:3857